Politique de Prévention et de Lutte Contre la Corruption

ASCENDI ne tolère aucune forme de corruption.

La culture éthique d'ASCENDI, formalisée dans son Code de conduite, et son engagement à prévenir et à combattre la corruption, notamment dans son Manuel de gouvernance anti-corruption et son Plan de prévention des risques de corruption et des infractions connexes (PPR), promeuvent les normes les plus élevées en matière de responsabilité et d'intégrité de l'entreprise, y compris dans ses relations avec toutes les parties prenantes, qu'elles soient internes ou externes.

Champ d'application et objectifs

Établir les principes et les lignes directrices qui régissent ASCENDI en vue de:

(i)Prévenir tout type de pratiques corrompues de la part de ses Collaborateurs ou des Tiers avec lesquels elle est en relation:

(ii)Faire respecter les lois et règlements anti-corruption en vigueur,(

(iii)Protéger la réputation d'Ascendi en n'acceptant pas de conduite corrompue, et (iv)Affirmer une solide culture de l'intégrité.

La présente politique s'applique à toutes les entités qui composent ASCENDI, à tous ses collaborateurs, quelle que soit la nature de la relation contractuelle, la fonction ou le lieu où ils exercent leur activité, ainsi qu'à tous les tiers qui sont en relation avec elles, à savoir les prestataires de services, les fournisseurs, les partenaires et les autres parties prenantes.

Principes

ASCENDI s'efforce de se conformer à toutes les lois, conditions réglementaires et exigences normatives visant à combattre et à prévenir la corruption en adoptant notamment les principes suivants:

- Promotion d'un environnement commercial sans corruption; Implementation of an anti-corruption management system;
- Mise en place d'un système de gestion anti-corruption;
- Le respect de principes stricts de lutte contre la corruption dans toutes les transactions commerciales et les interactions avec les parties extérieures, y compris les partenaires, les agences gouvernementales et toutes les autres parties prenantes;
- Mise en place et amélioration continue d'un système de lutte et de prévention de la corruption à travers, notamment, la mise en œuvre d'un programme de conformité réglementaire qui comprend l'adoption d'un Code de conduite, d'un canal de plaintes et d'un PPR, disponible sur le site institutionnel d'ASCENDI, ainsi que d'un programme de formation pour ses collaborateurs;
- Défense des valeurs de transparence et de bonne gouvernance en matière de corruption, ce qui se traduit par l'adoption d'un Manuel de gouvernance anticorruption;
- Nomination d'un responsable interne et indépendant chargée de veiller au respect du système de lutte et de prévention de la corruption;

- Encourager l'ouverture de procédures disciplinaires et la participation éventuelle à des procédures pénales ou civiles, dans les conditions et sur la base du droit applicable, à tout employé qui ne respecte pas les règles et les obligations relatives à la corruption contenues dans le Code de conduite ou dans la loi;
- Stimuler l'application des mécanismes contractuellement prévus dans le cas où un tiers, avec lequel ASCENDI est en relation, adopte une conduite corruptrice qui n'est pas conforme à cette Politique ou aux dispositions de notre Code de conduite, lorsqu'il s'avère que ces tiers sont liés à ces documents par le biais d'un contrat signé avec ASCENDI.